

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 6 JUILLET 2023**

Date de convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	26

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint – M. CHASTAING, M. ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme CHAPPAZ, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. GANDRILLON pouvoir à Mme LECLERC, Mme MOROSAN pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, M. ROCHER pouvoir à Mme YOT, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à Mme MOLLIERE, M. ALLET pouvoir à M. SEFRIN.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MONET, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme THOMAS-MALBEC

N° DEL-2023-076

OBJET : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'article R 2324-30 du code de la santé publique et suivants,

VU le règlement de fonctionnement du multi-accueil adopté en Conseil Municipal du 23 juin 2022,

VU le nouveau projet de règlement travaillé en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales

VU l'avis favorable de la commission permanente petite enfance/enfance jeunesse en date du 23 juin 2023,

CONSIDERANT que le nouveau règlement permet de préciser certaines informations afin de se conformer aux nouvelles réglementations de la CAF ainsi qu'au décret N°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant,

CONSIDERANT que le nouveau règlement prendra effet le 21 août 2023,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Vanessa LECLERC ;

Le Conseil de Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement du multi accueil joint à la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE Madame Le Maire à signer le nouveau règlement.

Article 3 : AUTORISE le service petite enfance à appliquer et à diffuser ce règlement à compter du 21 août 2023.

Article 4 : ABROGE en conséquence le règlement actuel à cette même date.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire